

ARRÊTÉ INTERDISANT LE STATIONNEMENT DEVANT LE SUR 20 M² AU DROIT DU 9 RUE VEUVE MARIE LARQUEY DU 2 FEVRIER AU 2 MARS 2026.

A-26-01-27/PM

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés ;

Vu la demande présentée par La Société Batireno, 25 rue du Barreau 33500 Libourne, d'interdire le stationnement devant le sur 20 m² au droit du 9 rue Veuve Marie Larquey, afin de permettre le dépôt d'une Benne à Gravats du 2 février au 2 mars 2026.

Considérant qu'afin d'assurer la sécurité des usagers et des piétons, il est nécessaire d'interdire le stationnement devant le sur 20 m² au droit du 9 rue Veuve Marie Larquey, afin de permettre le dépôt d'une Benne à Gravats du 2 février au 2 mars 2026.

ARRÊTE

Article 1 : Il est nécessaire d'interdire le stationnement devant le sur 20 m² au droit du 9 rue Veuve Marie Larquey, afin de permettre le dépôt d'une Benne à Gravats du 2 février au 2 mars 2026.

Article 2 : Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par des panneaux de signalisations au sol conformes au modèle fixé par l'arrêté ministériel du 7 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, ainsi que les textes qui l'ont modifié et complété. **La pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par La Société Batireno, qui en aura la responsabilité. Toutes les mesures seront prises par ce dernier pour garantir la sécurité des usagers. Il sera seule responsable des accidents qui pourraient subvenir par manque ou défaut de signalisation. Seul le Tribunal Administratif de l'arrondissement est compétent pour régler tous litiges.**

Article 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de Castillon la Bataille

PAGE 1

Mairie de Castillon-la-Bataille

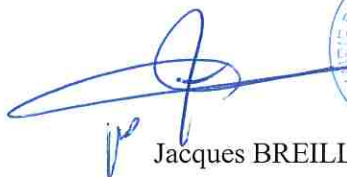
25 place Turenne 33350 Castillon-la-Bataille * téléphone 05 57 40 00 06 * fax 05 57 40 33 06 * mairie@castillonlabataille.fr

- Article 4 :**
- Monsieur le Lieutenant du Groupement de Gendarmerie de la Gironde,
 - Monsieur le Lieutenant du Centre de Secours de St Magne de Castillon,
 - La Société Batireno,

sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

A Castillon la Bataille, le 02/02/2026

Le Maire,



Jacques BREILLAT

PAGE 2

Mairie de Castillon-la-Bataille

25 place Turenne 33350 Castillon-la-Bataille * téléphone 05 57 40 00 06 * fax 05 57 40 33 06 * mairie@castillonlabataille.fr